

Règlement du Jeu Concours « Opération Coupe du Monde de Rugby »

Article 1 : Organisateur du jeu

La société **DELIFRANCE S.A.** (ci-après dénommée « Société Organisatrice »), société anonyme au capital de 22.819.224,12 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 313 167 173 RCS Créteil, dont le siège social situé au 99, rue Mirabeau 94 200 Ivry-Sur Seine, organise du 17 octobre au 31 octobre 2015 dans le réseau des magasins Supermarché Casino participants et du 30 septembre au 31 octobre 2015 dans le réseau des magasins Géant Casino participants, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Opération Coupe du Monde de Rugby ».

Le jeu sera annoncé par voie d'affichage et véhiculé via un Flash code et URL sur le site Casino.fr.

Le jeu sera également annoncé lors de la distribution de prospectus disposant de Flash Code et URL du 21 octobre au 31 octobre 2015 dans le réseau des magasins Supermarché Casino participants et du 30 septembre au 17 octobre 2015 dans le réseau des magasins Géant Casino participants.

Le jeu est également disponible à l'adresse suivante : www.jeux.delifrance.fr

Article 2 : Participation

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine ainsi qu'en Corse, à l'exception des employés de la société DELIFRANCE, des sociétés de son groupe, et des membres de leurs familles ainsi que des employés des hypermarchés et supermarchés participants à l'opération et des membres de leurs familles.

Une seule participation par jour est autorisée.

Article 3 : Modalités du jeu et participation

3.1 Pour jouer, il faut du 17 octobre au 31 octobre 2015 :

- En premier lieu, (i) être muni d'un smartphone et scanner le flash code et l'URL présents sur les supports de communication annonçant le Jeu. Le participant sera automatiquement redirigé sur la page internet du jeu-concours ou (ii) se rendre directement sur la page internet du jeu en se connectant à l'adresse www.jeux.delifrance.fr
- En second lieu, après avoir lu et accepté le règlement du jeu, le participant sera invité à compléter un formulaire en ligne. Le participant devra renseigner obligatoirement son nom, prénom et son adresse email. La participation sera considérée comme nulle en cas d'enregistrement incomplet.
- Le participant accède ensuite à la page où il dispose de 5 essais pour tirer le ballon entre les poteaux en fonction de la vitesse, de la direction du vent et de la distance. Si le participant passe 3 fois le ballon entre les poteaux, il aura la possibilité d'être tiré au sort lors de la loterie quotidienne organisée par la Société Organisatrice.
- Si le candidat est tiré au sort, il gagne automatiquement un coffret Premium d'une valeur de 53.88€. Le nombre de gagnants par jour est de 1.

3.2 Les gagnants du jeu- concours seront avertis par voie d'e-mail. Il leur sera alors demandé de communiquer par retour d'email l'adresse postale à laquelle ils souhaitent que leur lot leur soit envoyé.

3.3. Pour permettre à tous les participants de jouer dans des conditions d'égalité de chances, il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier le déroulement ou le résultat.

La participation au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

La Société Organisatrice informe les participants qu'elle a, dans la limite des moyens informatiques dont elle dispose, mis en place les moyens techniques nécessaires à l'application des règles énoncées ci-dessus.

Article 4 : Dotation

LOT A GAGNER		
Description	Nombre	Valeur commerciale unitaire TTC* (*prix public moyen constaté)
Coffrets Premium Youkado Coupe du Monde de Rugby (Comprenant notamment des maillots de rugby, des lunettes équipe de France, des écharpes équipe de France, des ballons de rugby, des sacs de sports, des calendriers...)	45*	53.88

*dont 15 lots à gagner dans le réseau de magasins Supermarché Casino participants et 30 lots à gagner dans le réseau de magasins Géant Casino participants

Article 5 : Réception et échange des lots gagnés

5.1. Le gagnant recevra par courrier son lot sous un délai de 2 semaines, à partir de la date de clôture du Jeu

5.2. Si le lot n'est pas distribué il ne sera pas remis en jeu.

Le lot remis ne peut donner lieu à aucune contestation et ne pourra en aucun cas, être échangés contre des espèces ni contre tout autre cadeau de valeur équivalente.

5.3 Toute réclamation écrite concernant un lot gagné devra être obligatoirement adressée au webmaster du site internet www.delifrance.com par e-mail à l'adresse info@delifrance.com, dans la période de 3 mois, suivant la date de clôture du Jeu. Dans le cas contraire, la demande sera rejetée.

5.4 La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du fait d'une erreur d'acheminement des courriers ou des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration.

La Société Organisatrice n'encourt aucune responsabilité en cas de réclamation ou de contestation portant notamment sur la conformité, la qualité des lots gagnés.

Article 6 : Remboursement des frais

6.1 Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaire à la consultation du règlement ainsi qu'à la participation au Jeu peut être obtenu sur simple demande écrite, en précisant la date et l'heure exacte de connexion, sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion, soit un total 0,20€ euros TTC sous réserve de vérification par la Société Organisatrice de la participation effective du demandeur. Le remboursement du timbre de la demande de remboursement (au tarif lent en vigueur) ainsi que les frais liés aux photocopies des justificatifs (20 centimes d'euro le feuillet) peuvent également être obtenus sur simple demande écrite jointe.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal au plus tard 40 jours après la fin du Jeu (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : DELIFRANCE SA, Opération Coupe du Monde de Rugby , Service Marketing 99 rue Mirabeau 94200 Ivry sur Seine, accompagnées d'un RIB/RIP, ainsi que de l'indication de la date, heure et durée de sa connexion au site Internet, la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu.

Les participants au Jeu peuvent obtenir, sur simple demande écrite, avant le 31/12/2015 (passé ce délai, les réclamations ne pourront pas être traitées) à l'adresse suivante : DELIFRANCE – Jeu Internet « Opération Coupe du Monde de Rugby », 99 rue Mirabeau, 94853 Ivry sur Seine.

- le remboursement de la connexion sur la base d'un forfait correspondant au coût de la connexion de 3 (trois) minutes de communication téléphonique locale TTC depuis un poste fixe, selon les tarifs France Télécom en vigueur (soit 0,15 euros TTC au total équivalent à 3 minutes de connexion au prix de 0,11 euros TTC la première minute et 0,02 TTC/min pour les 2 minutes suivantes pour la France Métropolitaine) ;
- le règlement complet ;
- le remboursement du timbre utilisé pour ces demandes (au tarif lent en vigueur).

Article 7 : Données personnelles

La Société Organisatrice est le seul destinataire des informations nominatives. Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Le gagnant autorise la société DLF, à utiliser, à titre publi-promotionnel, en tant que tels son nom et adresse sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la remise du lot gagné.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toutes indications d'identité ou de coordonnées fausses entraînent l'élimination de la participation.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou radiation des données personnelles les concernant, sur demande écrite à :

Correspondant Informatique et Libertés,
Groupe NutriXo,
99 rue Mirabeau
94200 Ivry sur Seine
email :CIL@nutriXo.com

Article 8 : Acceptation du présent règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement déposé à la SCP CHAPUIS - BUZY, Huissiers de Justice Associés, 10, rue Pergolèse 75116 PARIS.

Un exemplaire du présent règlement complet sera disponible gratuitement, sur simple demande adressée à DELIFRANCE – Jeu Internet « Opération Coupe du Monde de Rugby » - 99, rue Mirabeau 94853 IVRY SUR SEINE Cedex (affranchissement remboursé sur la base du tarif lent en vigueur)

Article 9 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où 1 (un) ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à participer via le site Internet, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électronique,
- toute intervention malveillante,
- la liaison téléphonique,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

Article 10 : Modifications des conditions du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, d'annuler le présent jeu-concours, ou de modifier ses conditions, si les circonstances l'exigent notamment en cas de fraude, cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée en aucune manière de ce fait.

La Société Organisatrice n'encourt aucune responsabilité du fait notamment de la survenance d'un cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté tel que : un incident technique lié à une défektivité du système utilisé ou à un accès frauduleux audit système, un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux, des moyens de transport ou du réseau de télécommunications.

Article 11 : Divers

Tous les cas non prévus par le présent règlement ainsi que les problèmes d'interprétation de ce dernier seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions sont sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les modalités du Jeu ou la liste des gagnants.

Extrait de Règlement de Jeu : Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Opération Coupe du Monde de Rugby » organisé par la société Délifrance SA, 99 rue Mirabeau 94200 Ivry-sur-Seine (313 167 173 RCS Créteil), du 17/10/2015 au 31/10/2015 dans les Supermarché Casino participants et du 30/09/15 au 31/10/15 dans les Géants Casino participants, ouvert aux personnes majeures résidant en France métropolitaine corse inclus. Pour jouer, chaque participant devra flasher le flashcode sur les supports annonçant l'opération ou se connecter directement à l'adresse www.jeu.delifrance.fr, compléter le formulaire d'inscription en remplissant obligatoirement les champs Nom, Prénom et adresse email et accepté le règlement de Jeu. Le participant accède à la page où il dispose de 5 essais pour tirer le ballon entre les poteaux. Le participant passant 3 fois le ballon entre les poteaux aura la possibilité d'être tiré au sort lors d'un tirage au sort quotidien, jusqu'au 31/10/15. Le gagnant sera informé par email. A gagner au total 45 (dont 15 lots à gagner dans le réseau de magasins Supermarché Casino participants et 30 lots à gagner dans le réseau de magasins Géant Casino participants) Coffrets Premium Youkado Coupe du Monde de Rugby comprenant notamment des maillots de rugby, des lunettes équipe de France, des écharpes équipe de France, des ballons de rugby, des sacs de sports, des calendriers, d'une valeur de 53.88€*. Le règlement complet du jeu est déposé à la SCP CHAPUIS - BUZY, Huissiers de Justice - 10, rue Pergolèse 75116 PARIS, disponible sur demande écrite auprès de l'organisateur (affranchissement remboursé sur la base du tarif lent en vigueur). * *Valeur commerciale unitaire TTC - prix public moyen constaté.*

